ÉLECTIONS Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

UFAP UNSa Justice

JE VOTE UFAP UNSa Justice

L'action utile !

CAP CEA N°9

Le mot DE NOTRE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

UFAP UNSa JUSTICE FILIÈRE CEA



Les chiffres

27 477
Agents du CEA

3 300
Vacances de postes

13 138
Agents ayant des vœux actifs de mutation

93
Agents convoqués en CDN dans les 12 derniers mois

L'UFAP UNSa Justice force de contestation et de propositions.

Rodrigue BRAY

Votre défense, notre engagement !

Dans une carrière pénitentiaire, certaines décisions de l'administration peuvent changer une trajectoire professionnelle.

Face à une sanction disciplinaire, une prolongation de stage ou de scolarité, un licenciement, un refus de temps partiel, de télétravail ou de formation, il est essentiel de pouvoir compter sur une organisation syndicale combative.

La CAP n°9 est l'instance compétente pour examiner ces décisions individuelles défavorables concernant les personnels du Corps d'Encadrement et d'Application (CEA). Elle demeure un véritable outil de défense des personnels.

Dans ces moments déterminants, l'expérience et la maîtrise des textes font la différence.

Voter pour l'UFAP UNSa Justice, c'est choisir une équipe disposant d'une expertise reconnue en matière statutaire, disciplinaire et juridique. Une équipe déterminée à défendre vos droits, présente sur le terrain, qui vous accompagne, vous conseille et vous défend avec conviction.

Voter pour l'UFAP UNSa Justice c'est aussi donner de la force à un syndicat qui agit chaque jour pour améliorer vos conditions de travail, obtenir des effectifs à la hauteur des missions, défendre votre pouvoir d'achat, faire évoluer les carrières et obtenir une véritable reconnaissance de l'engagement des personnels.

Notre priorité est claire : protéger et porter la parole de celles et ceux qui font vivre l'administration pénitentiaire.

Depuis plus de 35 ans, **l'UFAP UNSa Justice fait le choix du terrain, de la défense des personnels, de l'indépendance et du rapport de force !**

Du 3 au 10 décembre, faites le choix d'un syndicat expérimenté, sans compromis et déterminé à défendre vos droits et vos intérêts.

Votez UFAP UNSa Justice !



L'UFAP UNSa Justice ne simule pas le rapport de force, elle l'exerce ! **SEULE organisation à proposer depuis des années des formes de contestation concrètes.**

UN SYNDICAT FORT, C'EST UN SYNDICAT QUI S'ASSUME !

L'administration pénitentiaire traverse une crise sans précédent : surpopulation record, effectifs insuffisants, violences en hausse, conditions de travail dégradées, reconnaissance absente, réformes imposées sans moyens... Pendant que certains commentent, **l'UFAP UNSa Justice agit, revendique et se bat.**

Nous ne défendons ni une catégorie, ni un métier, ni un territoire, mais **TOUS les personnels. Notre combat est celui de tous.**

Nous refusons une administration qui exige toujours plus en donnant toujours moins, les réformes d'affichage et les économies faites sur ceux qui assurent chaque jour une mission essentielle.

Nous continuerons d'exiger des recrutements massifs, une vraie reconnaissance salariale et statutaire, des conditions de travail dignes et une politique construite sur les réalités du terrain.

Notre indépendance est notre force !
Voter UFAP UNSa Justice, c'est choisir l'action et un syndicalisme qui ne renonce jamais.

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY



Vos priorités sont nos combats

LES REVENDICATIONS DE L'UFAP UNSa JUSTICE

Malgré **une surpopulation pénale exponentielle, des carences graves en effectifs tous corps confondus, des métiers qui usent, qui blessent et qui parfois tuent,** les Personnels pénitentiaires continuent à réussir là où l'ensemble de la société a échoué avant eux et cela, sans moyens, sans soutien institutionnel et sans reconnaissance.

Assez de mépris !

FACE À UN POUVOIR D'ACHAT QUI SE DÉGRADE :

Entre 2022 et 2023, le gouvernement a procédé à deux revalorisations du point d'indice de +3,5 % en juillet 2022 et de +1,5 % en juillet 2023. Ces hausses, présentées comme un effort significatif, ont été rapidement absorbées par l'inflation, qui a dépassé 10 % cumulés sur la période. ***Résultat :*** *le traitement indiciaire réel des fonctionnaires a continué de baisser, année après année. En 2026, la situation est devenue inacceptable : certains agents perçoivent un traitement indiciaire inférieur au SMIC, leur rémunération n'atteignant le minimum légal que grâce à l'indemnité différentielle. Autrement dit, l'État employeur compense artificiellement des grilles indiciaires devenues obsolètes, au lieu de les revaloriser.*

Des **grilles indiciaires ambitieuses** et largement réévaluées, la fin du recours à l'indemnité différentielle et un point d'indice indexé sur l'inflation.

Le rétablissement de la GIPA, des durées dans les échelons de 2 ans maximum en moyenne, la revalorisation de la PSS, de l'ICP, de l'IFO et de l'IFSE, le paiement des heures supplémentaires et leur défiscalisation pour tous les corps.

FACE À UNE SÉCURITÉ DÉFAILLANTE :

La **création d'Établissements Spécialisés et Adaptés** (ESA) dans chaque région et en Outre-Mer, une évaluation individualisée du potentiel de dangerosité de chaque détenu, la fin du travail isolé par la mise en place du travail en équipes mobiles et des EPI adaptés à la morphologie de chacune et de chacun. Protéger l'agent ne dispense pas d'organiser la détention !

FACE AU MANQUE CRIANT D'EFFECTIFS :

Un **recrutement massif,** des organigrammes de référence pour tous les corps avec une clause de revoyure annuelle et un **Observatoire paritaire permanent des effectifs.**

POUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

Une filière autonome de prévention, la **8e semaine de congés pour tous, l'autonomie de service** afin de remettre celui-ci dans les mains des agents et la fin des modes dégradés.

POUR LA VALORISATION DU STATUT ET DE LA CARRIÈRE :

L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, le rétablissement des CAP pour la mobilité et l'avancement et l'élargissement du statut spécial à tous les personnels pénitentiaires.

L'UFAP UNSa JUSTICE DIT NON !

- **NON** aux 5 000 vacances de postes, tous corps et grades.
- **NON** aux heures non payées ou écrêtées.
- **NON** à l'indignité de nos conditions de travail, à la surpopulation pénale et aux 5 000 agressions annuelles
- **NON** à la contractualisation de nos métiers.

L'UFAP UNSa JUSTICE ACCUSE !

- L'administration d'inertie en matière de recrutement.
- L'administration d'organiser une forme de travail dissimulé.
- L'administration de bafouer son obligation de garantir notre santé et notre sécurité.
- L'administration de participer à la casse du service public pénitentiaire.

Un changement de CAP radical s'impose !

POUR UNE RETRAITE DIGNE DE CE NOM :

Le maintien du système de répartition, le départ à 52 ans pour les corps dits « super actifs » et 62 ans pour les corps dits « sédentaires ». L'extension du 1/5e à tous les personnels pénitentiaires. Le passage du 1/5e au 1/4e et son déplafonnement pour les personnels de surveillance.

POUR L'INSERTION ET LA PROBATION :

Une Direction autonome de l'Insertion et de la Probation et la consécration des missions des SPIP comme appartenant pleinement au domaine régalien de l'État.

POUR UNE VÉRITABLE FORMATION :

Initiale et continue, intégrée aux cycles de travail. Se former est un droit et ne doit plus coûter des heures aux agents.

POUR L'ACTION SOCIALE :

Une vraie politique du logement, des places en crèche adaptées à nos horaires et des aides à la hauteur de la détresse sociale.

POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE EN OUTRE-MER :

La création des mêmes structures et missions qu'en Hexagone (ERIS, équipe cynotechnique, UHSI, UHSA, EPM, ESA) et la reprise des extractions judiciaires par l'administration pénitentiaire.

La seule réaction possible face à une administration qui fait la sourde oreille, c'est le COMBAT SYNDICAL !
UNIE, DYNAMIQUE et TOURNÉE VERS L'AVENIR

CAP CEA N°9

UFAP
UNSa Justice

Nos engagements

Du 3 au 10 décembre 2026, **vous serez appelés à élire vos représentants à la CAP n°9,** qui concerne les surveillants, surveillants brigadiers, brigadiers-chefs et majors pénitentiaires.

La CAP n'est pas une simple formalité administrative. Elle peut être amenée à **examiner des situations qui touchent directement votre carrière et votre quotidien professionnel :** décisions défavorables, situations individuelles, prolongation de scolarité ou de stage, refus de formation, de temps partiel ou de télétravail, licenciement, mais aussi procédures disciplinaires et conseils de discipline.

Derrière chacun de ces dossiers, il y a un collègue qui peut se retrouver seul face à une décision de l'administration, avec des conséquences parfois importantes sur sa carrière et sa vie personnelle.

Dans ces moments-là, vous devez pouvoir compter sur des représentants qui vous écoutent, connaissent les règles et sont prêts à défendre votre dossier.

L'UFAP UNSa Justice veut faire de la CAP n°9 un véritable outil de défense des personnels.

Quand (ou lorsque) une décision de l'administration vous concerne directement, vous devez pouvoir compter sur quelqu'un pour vous écouter, vous expliquer vos droits et défendre votre situation.

Chaque dossier mérite d'être étudié avec sérieux. Aucun collègue ne doit être considéré comme un simple numéro de dossier. Derrière chaque situation, il y a un parcours professionnel, un investissement et parfois une situation personnelle qui ne peut être ignorée.

Au conseil de discipline comme dans l'examen des situations individuelles, **l'UFAP UNSa Justice sera présente pour faire respecter vos droits et porter votre voix avec détermination.**

Notre engagement est simple : être des représentants accessibles, proches du terrain et combatifs, qui assument pleinement le mandat qui leur sera confié.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, POUR VOTRE CAP N°9, FAITES LE CHOIX DE LA DÉFENSE ET DE LA PROXIMITÉ.

VOTEZ UFAP UNSa JUSTICE

Billy DORILAS
SVT BGD - MA Evreux

Nos actions







Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

UFAP
UNSa Justice

ÉLECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice
L'action utile !

La liste

Liste CAP CEA N°9



1
Alexandre Caby
BCPEN
CP Lille Loos Sequedin



2
Rodrigue Bray
SVT BGD
MA Douai



3
Jimmy Obertan
SVT BGD
MA Basse Terre



4
Bruno Boudon
SVT BGD
CP Marseille



5
Thomas Jacquot
SVT BGD
PREJ Beziers



6
Billy Dorilas
SVT BGD
MA Evreux



7
Natacha Peron
BCPEN
CP Fleury Merogis



8
Alain Bassuel
SVT BGD
CD Toul



9
Christelle Godicheau
SVTE BGD
CP Orleans Saran



10
Nadia Chekkad
SVTE BGD
MA Lyon Corbas



11
Camille Domen
SVT BGD
CP La Sante



12
Marine Orengo
BCPEX
CP VLM



13
Samuel Fontaine
SVT BGD
CP Saint-Denis



14
Joris Ledoux
SVT BGD
CP Beauvais



15
Jérémy Fernandez
SVT BGD
CP NANTES



16
Maxime Coustie
SVT BGD
CP Borgo

FLASHEZ-MOI

ET SUIVEZ-NOUS !

Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

TÉLÉCHARGEZ
NOTRE APPLICATION DÈS MAINTENANT

Disponible sur App Store
Disponible sur Google play